

L'écho des RETRAITÉS

Septembre 2022

Finie l'abondance ! La macronade de la rentrée

au SOMMAIRE

ÉDITO	1
AU REVOIR CAMARADE GUY MILLAN	2
PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL	3
SERVICES PUBLICS CHRONIQUE D'UNE MORT PROGRAMMÉE	5
CRÈCHES UN LIEU DE VIE À AMÉLIORER POUR LES SALARIÉS ET LES ENFANTS	7
COMMUNIQUÉ DE PRESSE REVALORISATION DES RETRAITÉS	9
VIE DE NOS STRUCTURES AG DE LA SECTION DES RETRAITÉS DU GD 86	10

Le Président de la République a cru bon d'annoncer aux Français la fin de « l'abondance » et de « l'insouciance »... Pour l'indépendance ce n'est que le début !

On pourrait demander au Président de la République, amateur de jet-ski, à quel moment les Français lui ont semblé inconscients et gavés ? Peut-être à ceux qu'il y a bientôt quatre ans, envahissaient les ronds-points pour réclamer le droit de vivre de leur travail ?

Aujourd'hui, l'exécutif prend des accents « churchilliens » pour faire la leçon aux salariés. Ah ! mais c'est bien sûr... la mondialisation bat de l'aile, le dérèglement climatique prend des allures de cataclysme et l'on veut nous expliquer que nous risquons de nous éclairer à la bougie cet hiver.

Aujourd'hui, on annonce aux Français que le « quoi qu'il en coûte » est terminé, et qu'il va falloir se serrer la ceinture.

Serions-nous tous des INSOUCIANTS ?

- Le chômeur longue durée qui prend son jet privé pour aller pointer à Pôle Emploi est un insouciant !

- Le smicard qui demande une hausse de salaire est un insouciant, jaloux du CAC40 qui ont touchés 44,9 milliards d'euros de dividende !

- Les retraités qui peinent à finir le mois et qui réclament un rattrapage de leur pouvoir d'achat sont-ils des insouciantes ?

- Le locataire de logement social, privé de vacances, est-il insouciant parce qu'il est parti une journée à la mer grâce au Secours Populaire ?

- L'ouvrier périurbain, ou de province, qui prend tous les jours sa voiture pour aller au travail est-il un insouciant car il émet du CO2 ? Peut-être devrait-il utiliser un vélo ou une trottinette, comme cela, il entretiendrait sa condition physique ce qui permettrait d'enrayer le déficit de la Sécurité Sociale !

- La « petite vieille » du 6^{ème} étage qui arrose son pot de fleurs tous les jours pour sauver son petit morceau de verdure est-elle insouciant car elle participe au gaspillage d'un bien précieux, l'eau ?

ÉDITO (SUITE)

FIN DE L'ABONDANCE et de l'INSOUCIANCE, « du sang et des larmes », maladresse ou provocation de la part de l'exécutif ?

FO Retraités, en cette rentrée, ne change pas de cap ; nous restons fidèles à nos idéaux et à nos revendications :

- Salaires ;
- Retraites ;
- Emploi ;

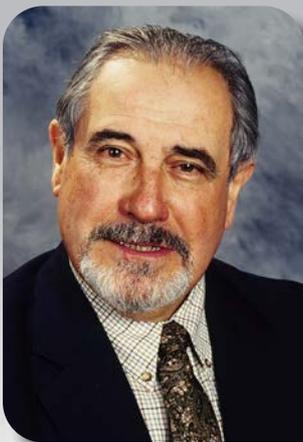
- Services publics ;
- Retraite juste et équitable ;
- Conditions de travail.

Nous n'utilisons pas l'art de culpabiliser les salariés et les retraités, nous les appelons à REVENDIQUER, à se RASSEMBLER et à se MOBILISER ; le reste n'est que posture !

Françoise LEFEVRE

Secrétaire Générale Section des Retraités

AU REVOIR CAMARADE



C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de **Guy MILLAN, ancien Secrétaire général de notre Fédération**, à l'âge de 90 ans.

Il est élu Secrétaire général des communaux de Castres en 1963, puis Secrétaire général de l'Union locale de Castres en 1965. Il occupera cette fonction jusqu'en 1982. Il cumule alors différentes fonctions : en 1975, il est Secrétaire du groupement départemental FO de la branche des Services Publics du Tarn, puis en 1979, occupe le poste de Secrétaire du groupement régional de Midi-Pyrénées.

En 1982, il devient Secrétaire fédéral permanent à la Fédération des personnels des Services Publics et de Santé.

Il succède à René CHAMPEAU au poste de Secrétaire général de la Fédération en octobre 1991 et ce jusqu'en 1994.

Il fut élu membre de la commission exécutive de la Confédération FO lors du congrès de 1992.

Il a également été président de la commission des comptes de la CN-RACL et membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale au sein duquel il a œuvré avec abnégation à la création des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Nous garderons le souvenir d'un camarade humaniste, fidèle à ses convictions et à son engagement, ainsi qu'au syndicalisme libre et indépendant.



De gauche à droite : Dominique PARAVICINI, Michel DAVID, Guy MILLAN, Pierre BARBAS, René CHAMPEAU, François MOSCATI et Jean-Paul HEUCHEL

D'abord prévenir la pénibilité

Nombre de femmes et d'hommes usés prématurément par des expositions professionnelles ne sont déjà plus en mesure de se maintenir dans l'emploi.

L'urgence du gouvernement devrait donc être d'instaurer un travail soutenable pour tous, avant de songer à reculer l'âge de départ en retraite.

Force Ouvrière refuse le recul de l'âge légal de départ en retraite annoncé par le Président de la République et par son Gouvernement, et ceci pour plusieurs raisons : déjà, aujourd'hui, il y a d'énormes difficultés de maintien dans l'emploi des seniors à la santé fragilisée, abîmés par des conditions de travail usantes.

Les métiers les plus pénibles physiquement, occupés par des employés qui ont commencé à travailler tôt, sont difficilement tenables avec des problèmes de santé.

Avec le recul de l'âge de la retraite, ce qui n'est déjà pas terrible le sera encore moins si on ne transforme pas le travail !

De plus en plus de personnes seront contraintes à sortir du marché du travail et se retrouveront dans des situations très compliquées.

Nous constatons déjà aujourd'hui, d'après les dernières analyses de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation des Statistiques (DREES) du ministère de la santé que :

- près d'un tiers des personnes ne sont déjà plus en emploi l'année précédant leur départ en retraite, dont une majorité de femmes ;

- plus de 60 % sont des anciens ouvriers et employés ;
- un tiers est en situation de pauvreté. 29 % se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé.

Cette situation entraîne leur basculement dans « une trappe de pauvreté », accentué par la réforme des retraites de 2010 qui n'a pas anticipé l'impact du report d'âge.

L'intensification du travail, l'absence de reconversion ou encore la disparition des préretraites, concourent à l'exclusion des salariés âgés, peu qualifiés, trop abîmés physiquement ou psychologiquement.

Si l'âge légal de la retraite est encore repoussé, il y aura un recours encore plus fréquent aux avis d'invalidité, avec avis de reclassement et perte d'emploi à la clé.

On retrouve le plus souvent des femmes ou des employés exposés à des contraintes physiques intenses, avec des horaires atypiques, des contraintes de rythme, avec de faibles marges de manœuvre sur l'organisation et l'aménagement des postes de travail.

Arrive souvent en tête de ces professions, celle de la fonction publique territoriale.

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL



La crise sanitaire a permis une prise de conscience : les salariés refusent d'être corvéables à merci

Les dispositifs qui ont été mis en place pour permettre aux salariés de partir plus tôt, que ce soient le compte pénibilité, les carrières longues, les travailleurs en situation de handicap, l'incapacité permanente d'origine professionnelle, n'ont que peu atteint leurs objectifs initiaux. Tous ces dispositifs ont été verrouillés par crainte des pouvoirs publics d'une résurgence des préretraites.

Tant dans la FPH que la FPT et le secteur privé, de nombreuses femmes sont touchées par ces phénomènes. En effet, elles présentent plus souvent des parcours professionnels hachés, du fait d'une inégale répartition des tâches parentales et domestiques. Plusieurs études mettent en évidence que les femmes subissent des configurations de travail pénibles lors de leur dernière partie de carrière. Souvent en emploi et moins souvent à la retraite que les hommes (en raison de parcours heurtés et précaires), elles doivent travailler plus longtemps, quand elles le peuvent, pour atteindre un niveau de pension un peu meilleur.

L'accès à la retraite est gage de meilleure qualité de vie, notamment pour celles et ceux exposés à des conditions de travail pénibles, même si l'effet positif de la retraite sur la santé ne résorbe pas l'effet néfaste des conditions de travail passées.

Un travail soutenable est un travail qui permet d'apprendre et de construire sa santé

Accentuer la prévention de la désinsertion professionnelle

Ce doit être le maître mot des politiques de santé au travail, la prévention primaire, c'est-à-dire la suppression ou réduction des risques professionnels. Pour FO, cela doit devenir la priorité, comme le réclament d'ailleurs, à cor et à cri, les médecins du travail.

Pour aller vers un travail soutenable, il faut prendre en compte quatre dimensions :

- **La pression temporelle**
- **La pénibilité des postures**
- **Les horaires atypiques**
- **Les changements permanents**

Le recul de l'âge de la retraite aurait comme conséquence l'exclusion de l'emploi des séniors, éprouvés par des dizaines d'années d'activité pénible, ou à les maintenir en poste au détriment de leur santé... Enjeux de santé au travail finalement absents des considérations comptables sur la retraite.

NON

à l'allongement de la durée du travail et au recul de l'âge de départ en retraite

POUR

une véritable politique de médecine du travail, une amélioration des conditions de travail, une véritable politique de prévention des risques professionnels.

AU NIVEAU DE LA CNRACL, maintien des catégories actives et insalubres et révision des tableaux annexes de l'arrêté du 12 novembre 1969

À nos chers services publics

Pas de lits d'hôpitaux, pas de passeports, manque de pompiers, pas de sauveteurs en mer, plus de timbres, manque de personnel de santé...

La litanie de la paupérisation des services publics et de leurs missions est sans fin.



Cet été, les forêts ravagées par les flammes ne seront pas les seuls lieux où l'on pourra observer un paysage de désolation !

La réalité est là, souvent pénible, parfois brutale, nous ne pouvons que constater la lente agonie de nos services publics.

Pourtant, on connaissait la rengaine : introduction de l'exigence de rentabilité et entrée dans la spirale infernale du contrôle des dépenses, se focaliser sur les coûts plutôt que sur les besoins, commencer à négliger les infrastructures et feindre de s'étonner de leur dégradation, puis le cercle vicieux de la détérioration déjà longuement engagée... Ne reste plus qu'à expliquer aux citoyens mécontents que l'ouverture à la concurrence représente la seule issue possible !

Résultat : des plaies béantes s'ouvrent dans tous les secteurs et n'attendent plus que l'estocade ; prenons quelques exemples criants :

- La disparition du timbre-poste prioritaire risque d'enclaver les Français des zones blanches et d'enterrer définitivement le principe d'égalité sur l'autel de la rentabilité ;
- A l'hôpital, les services d'urgences ferment par dizaine ;
- Au bord de l'eau, le risque de noyade

augmente. Il manque, sur l'ensemble du territoire, 2.000 maîtres-nageurs sauveteurs ;

- Dans certaines communes, nous constatons la fermeture de commissariats de police ou de gendarmerie ;
- Il faut dans de nombreux secteurs géographiques du territoire, des semaines voire des mois pour le renouvellement d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport et il faut parfois se déplacer à des dizaines de kilomètres ;
- A la SNCF, on assume la dernière phase de saccage du service public en augmentant l'offre des billets sans augmentation de personnel et de matériel.

Dans un pays où le modèle social s'appuyait sur les services publics, cela sonne comme le clairon de la défaite !

Arrêtons-nous plus longuement sur deux exemples majeurs qui concernent les fonctions publiques hospitalières et territoriales.

À NOS CHERS SERVICES PUBLICS

CHRONIQUE D'UNE MORT PROGRAMMÉE

A l'hôpital, des services par intermittence. Quand les bras manquent, les risques augmentent !

Cet été, dans nombre d'hôpitaux locaux, les urgences ont été fermées la nuit (parfois sur des plages horaires de douze heures), et plusieurs journées complètes en juillet et en août.

Dans ces établissements, une infirmière est chargée et présente sur place pour diriger les patients vers d'autres hôpitaux. L'aiguillage doit être précis car d'autres établissements peuvent être amenés à fermer par intermittence certaines de leurs spécialités ; c'est ce qu'ils appellent « maintien du service public minimum »

Il n'y plus qu'à espérer qu'il n'y ait pas d'accident de la route ou de crise cardiaque...

Tout cela est la conséquence d'un manque de personnel chronique croissant dans tous les services de France, que ce soit médical ou paramédical.

Les centres 15 de chaque département ont reçu, cet été, entre 15 et 30 % d'appels supplémentaires, avec comme conséquence un temps d'attente très long : d'une minute en temps normal, il est passé à trois voire cinq minutes de délai de réponse, ce qui peut entraîner de graves pertes de chance pour la prise en charge du patient. Si rien ne change, ce genre de situation va se répéter. Limiter l'accès aux soins comme on le fait aujourd'hui conduit forcément à des prises de risques.

En termes de sécurité, des communes en détresse !

L'insécurité et la délinquance progressent malheureusement ; de nombreuses collectivités territoriales ne peuvent plus faire face à ces flambées sur leurs communes.

Ces collectivités réclament aux pouvoirs publics des moyens et des réponses régaliennes, notamment des renforts policiers ou de gendarmerie, en arguant du fait que la prise en charge, de plus en plus régulière, de missions régaliennes par les polices municipales, alors que même celles-ci ne disposent pas des mêmes prérogatives, moyens juridiques et matériels, que la police nationale.

Le problème du manque voire de l'absence d'effectifs de la police nationale ou de gendarmerie dans les petites et moyennes communes, est un vrai sujet d'inquiétude qui revient régulièrement auprès de nos citoyens.

FO met en garde contre le travail de sape engagé par les politiques publiques successives, et au terme duquel l'intérêt trinque toujours.

FO réclame et exige un véritable plan MARSHALL pour les services publics, pour une politique d'aménagement du territoire, de création de réouvertures de structures publiques, pour la création des emplois nécessaires, par une meilleure reconnaissance et valorisation des professions et compétences, par des moyens budgétaires conséquents, pour des salaires décents et attractifs.



Un lieu de vie à améliorer pour les salaires et les enfants

En août 2022, face au manque de personnel récurrent dans le secteur de la petite enfance, le Gouvernement a sorti un décret permettant aux crèches de recruter à compter du 1^{er} septembre, des personnels non diplômés. C'est un scandale ! Nous y reviendrons...

En attendant interrogeons-nous sur les sources d'épuisement pour les salariés dans les structures de la petite enfance.

Des bébés fatigués qui pleurent, des enfants surexcités qui crient, des jouets qui tombent des petites mains encore maladroites... Le niveau sonore des crèches peut vite devenir inconfortable quand des bruits nouveaux et intenses se font entendre. Les enfants se mettent à faire plus de bruit qu'ils n'en faisaient auparavant ; il y a un effet crescendo, un peu comme dans les open-spaces.

Contrairement à d'autres secteurs, le risque de surdité est limité mais, de la fatigue et du stress, il y en a beaucoup ! Le bruit d'une crèche peut être épuisant, les locaux étant très «sonores», tout résonne surtout lorsque les enfants font tomber des objets. Certains salariés ont des migraines et il y a un agacement généralisé.

L'acoustique : un enjeu majeur dans une crèche

C'est un risque qui n'est pas souvent évalué et, par conséquent, compliqué à faire remonter au niveau du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Nous constatons aujourd'hui, positivement, que plusieurs CARSAT se penchent sur le sujet et conseillent des structures. Des aides financières existent pour l'isolation des plafonds, par exemple.

Des CARSAT financent à hauteur de 50 % les travaux d'isolation phonique, ce qui donne un résultat instantané et change le confort du travail.

Au-delà du traitement de l'acoustique, il y a d'autres sujets à aborder pour améliorer les conditions de travail du personnel de la petite enfance. Il faut, par exemple, essayer d'éviter de mettre toutes les classes d'âge simultanément dans la même pièce. Quand les locaux sont conçus de façon à pouvoir diviser le groupe, ceci permet de proposer des activités à un petit groupe d'enfants, ce qui réduit forcément le niveau sonore.

Il y a d'autres enjeux à maîtriser pour baisser la nervosité des enfants : la présence des parents, par exemple, peut entraîner du stress ou de l'excitation. Il faut arriver à séparer la zone d'accueil de la zone de vie, permettant ainsi de mieux maîtriser ces facteurs.

Parce qu'ils sont plus rassurants et résonnent moins, il faut préférer les petits espaces aux



grands. Malheureusement, la mode est aux espaces ouverts !

L'encadrement salariés / enfants

Enfin, on ne peut pas conclure cette réflexion sur le secteur de la petite enfance sans aborder la problématique du taux d'encadrement salariés / enfants.

Actuellement, on est sur un ratio d'un adulte pour 8 enfants qui marchent, et un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas. Le décret du 30 août 2021 ouvre la possibilité d'un adulte pour 6 enfants, qu'ils marchent ou non.

Nous aurions préféré que les pouvoirs publics tiennent compte du rapport sur les 1.000 premiers jours, qui a été remis en septembre 2020. Celui-ci intitulé «1.000 jours, là où tout commence», rassemble les préconisations d'une commission d'experts présentée par le neuropsychiatre Boris CYRULNIK et qui préconise un adulte pour 5 enfants qui marchent et un adulte pour 3 enfants qui ne marchent pas. Les professionnels seraient plus disponibles et il y aurait aussi moins d'absentéisme dû au stress et à l'usure professionnelle, et donc des conditions optimales de garde pour les enfants.

En conclusion, FO condamne la volonté des pouvoirs publics de vouloir résoudre un vrai enjeu de société par de fausses et mauvaises solutions, notamment le recrutement de personnel sans diplôme et qualification à compter du 1^{er} septembre 2022. Le secteur de la petite enfance nécessite des réponses ambitieuses et cohérentes.

FORCE OUVRIERE PROPOSE ET REVENDIQUE

➤ La création de crèches,

de places, et de systèmes de garde à la hauteur des besoins de la population.

➤ Un véritable plan de formation des professions de la petite enfance :

- Agent des crèches
- Auxiliaire de puériculture
- Educatrice de jeunes enfants
 - ATSEM (agent territorial des écoles maternelles)
- Infirmière puéricultrice

Il manque environ 200.000 professionnels de ces différentes professions.

➤ Formations et recrutements massifs des professionnels diplômés.

➤ Une revalorisation massive des rémunérations et des déroulements de carrière.





Revalorisation des retraites : on est loin du compte

L'UCR FO constate que l'inflation a encore progressé en juillet atteignant 6,1%, sur un an, selon les estimations de l'INSEE rendues publiques, vendredi 29 juillet.

Elle augmente de 0,3% par rapport au mois de juin et n'a jamais été aussi élevée depuis 1958, soit depuis 64 ans.

Dans le même temps, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une revalorisation de 4% des pensions du régime général, remettant par ailleurs en cause l'amendement voté majoritairement portant cette revalorisation à 5%. Le gouvernement a justifié sa décision en prétendant que cette hausse de 4% cumulée avec celle de 1,1% intervenue en janvier se rapproche du taux de l'inflation.

L'exécutif réalise en réalité un véritable tour de passe-passe confondant sciemment ce qui relève de 2021 et ce qui correspond à 2022. En effet, les 1,1% de revalorisation de janvier 2022 sont censés compenser l'inflation de 2021 qui s'est élevée à 1,6%.

Quant aux 4% votés par le Parlement, ils devraient correspondre à l'inflation 2022 qui pourtant s'élève déjà sur les 6 premiers mois à 4,6% et qui devrait continuer à progresser d'ici la fin de l'année.

Même en prenant en compte les 1,1% d'augmentation octroyée en janvier, en s'appuyant sur une inflation 2022 prévue à 5,5% selon l'INSEE, la perte du pouvoir d'achat pour les retraités serait de 2,4% d'après les calculs de certains économistes.

Soit pour une retraite de 1 000 €, la perte annuelle s'élèvera à 285,36 €...

Concernant la revalorisation des retraites complémentaires, alors que FO réclame d'avancer la date des négociations AGIRC ARRCO prévues le 1er novembre, le patronat refuse. Or, pour des millions de retraité du privé, la retraite complémentaire constitue une part non négligeable de leur pension.

Aussi, plus que jamais l'UCR FO revendique avec le groupe des 9 :

- une revalorisation des pensions au moins équivalente au taux de l'inflation fin juillet avec effet rétroactif au 1er janvier.
- Une revalorisation significative des retraites complémentaires.

Paris, le 1^{er} août 2022



Territoriaux et Hospitaliers de la Vienne

Le jeudi 16 juin 2022, s'est tenue l'Assemblée Générale des Retraités du groupement départemental de la Vienne, à l'hôpital Henri Laborit, **sous la présidence de Didier BERNUS et en présence de Denis BASSET, membre de la Section Nationale des Retraités.**

En présence d'une salle bien remplie, les militants ont abordé différents sujets d'actualité :

- La situation générale, et notamment l'augmentation exponentielle du coût de la vie qui annonce une paupérisation de plus en plus prégnante de nombreux retraités ;
- L'augmentation générale et conséquente des pensions et des salaires qui s'avère plus que jamais prioritaire ;
- L'importance de la Section des Retraités de la Vienne. Elle est en partie due au dynamisme historique des sections de retraités des syndicats FO de la ville de Poitiers et de son CHU. Les militants FO se félicitent qu'aujourd'hui, la section des retraités de la Vienne soit rattachée au GD, ce qui permettra un rayonnement encore plus grand !

L'ensemble des militants se félicite du dynamisme de la Section en terme d'adhésions (70 adhérents pour l'exercice 2021). Ils ont l'ambition de développer fortement leur implantation.

Ils ont procédé à l'élection des 15 membres du nouveau bureau (cf. photo ci-dessous), avec **Guy CHARRÉ au poste de Secrétaire général.**

Cette AG s'est clôturée par un pot de l'amitié permettant de renforcer les liens de cette équipe militante !



Secrétaire général : CHARRÉ Guy	Membres : ANDRAULT Michel BARBAS Michel BERNUS Didier MOREAU Catherine	ROGER Gérard SIMETIÈRE Joëlle TAVARD Marie-Joseph THEVENET Rémy
Secrétaire générale adjointe : MOREAU Catherine	BREVET Roland	
Trésorière : BELLOT Lorène	JALLARDEAU Pascal PILOT Rémy	
Trésorier adjoint : ARDON Patrick		

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :

